

DECISION N°23/24

Attribution de la procédure 24.007 relative à la fourniture et la livraison de conteneurs roulants destinés à la collecte des déchets végétaux dans le cadre d'une campagne de conteneurisation sur 17 communes du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2124-3, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence parue dans le JOUE S58/2024 annonce : 170553-2024 du 21/03/2024, au BOAMP DIFF du 21/03/2024 : annonce(s) n°24-33119 et sur le profil acheteur du SIOM le 23/03/2024, annonce n°1003910,

Vu les deux offres remises par la société SULO FRANCE, Immeuble Perspective Défense, Bâtiment A, 1 rue du Débarcadère, 92 700 COLOMBES, et notamment son offre de base,

Vu le procès-verbal d'attribution de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 27 mai 2024,

Considérant que le SIOM s'est engagé à conteneuriser le flux des déchets végétaux sur l'ensemble de son territoire dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels des équipiers de collecte, du déploiement d'actions en faveur de l'économie circulaire proposé dans le cadre du plan local de prévention et dans un contexte de maîtrise budgétaire,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'acte d'engagement avec la société SULO FRANCE, Immeuble Perspective Défense, Bâtiment A, 1 rue du Débarcadère, 92 700 COLOMBES, dans le cadre de la procédure relative à la fourniture et la livraison de conteneurs roulants destinés à la collecte des déchets végétaux dans le cadre d'une campagne de conteneurisation sur 17 communes du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

ARTICLE 2 :

Dix offres ont été reçues, elles ont été jugées recevables. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	SULO France offre de base
2	3	CONTENUR offre de base
3	3	CONTENUR offre variante
4	4	SCHAEFFER offre de base
5	4	SCHAEFFER offre variante

6	2	ESE France offre de base
7	5	GILLARD offre de base
8	1	SULO France offre variante
9	5	GILLARD offre variante
10	2	ESE France offre variante

En conséquence, le marché est attribué à la société *SULO FRANCE*, qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées à l'article R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique.

ARTICLE 3 :

L'accord-cadre est à prix unitaires et à bons de commande en application de l'article R2362-8 du Code de la Commande Publique.

S'agissant des prestations unitaires à bons de commande, les minimums et maximum sont déterminés en quantité de conteneurs sur toute la durée du marché comme suit :

- Quantité minimum sur toute la durée du marché : 20 000 conteneurs
- Quantité maximum sur toute la durée du marché : 45 000 conteneurs

A titre indicatif, le prix unitaire de fourniture d'un conteneur 240 litres s'élève à 25,20 € HT, soit 30,24 € TTC, celui pour la livraison de conteneurs par adresse (comprise entre 1 et 10 000 adresses) s'élève à 15,50 € HT, soit 18,60 € TTC.

Le montant total du marché-type s'élève à 1 474 373 € HT.

ARTICLE 5 :

L'accord-cadre débute à compter de sa date de notification et s'achève au 31 décembre 2024. Il est reconductible une fois trois mois.

ARTICLE 4 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section investissement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le

17 JUIN 2024

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le :
- affichée le :

18 JUIN 2024

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

www.siom.fr



**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC23_2024
Date de la décision:	2024-06-18 00:00:00+02
Objet:	Attribution de la procédure 24.007 relative à la fourniture et la livraison de conteneurs roulants destinés à la collecte des déchets végétaux dans le cadre d'une campagne de conteneurisation sur 17 communes du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20240618-DC23_2024-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20240618-DC23_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	1063
nom original: dc23 24.pdf	application/pdf	331819
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20240618-DC23_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	331819

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	18 juin 2024 à 17h12min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 juin 2024 à 17h15min09s	<i>l'enveloppe 1048424 est valide et passe en attente de transmission</i>
Transmis	18 juin 2024 à 17h20min29s	<i>l'enveloppe 1048424 passe en transmis</i>
Acquittement reçu	18 juin 2024 à 17h25min22s	<i>Reçu par le miat le 2024-06-18</i>